

État des lieux de la politique du handicap en France

Si vous êtes ici, c'est que vous êtes malheureusement concernés. Comme l'a bien illustré récemment [l'UNAPEI](#) avec sa campagne [#jaipasecole](#), plusieurs dizaines de milliers d'enfants sont chaque année sans solution de scolarisation en France.

La France a été condamnée par le Comité des Droits Sociaux du Conseil de l'Europe concernant le respect de plusieurs droits, notamment le droit à la santé et à l'accès aux aides et aux équipements.

Depuis la loi de février de 2005, un droit (au sens juridique du terme) à la scolarisation pour tous les enfants a été reconnu et promulgué.

Et dans l'Hérault

Tous les enfants, porteurs de handicap ou non, doivent pouvoir suivre une scolarité adaptée à leurs situations... mais :

- L'ensemble du secteur médico-social de l'Hérault est saturé, et les familles attendent plusieurs années un accueil spécialisé à temps plein ou partiel.
- L'école dit ne pas disposer de suffisamment de personnel,

Si ce droit n'est pas respecté par absence de moyens, **les familles peuvent demander une réparation aux préjudices subis.**

Notre objectif

Nous souhaitons que les choses changent, aussi nous proposons aux familles domiciliées dans l'Hérault de nous contacter pour réaliser, avec et pour elles, des démarches administratives et des recours auprès du tribunal administratif.

-
1. Si vous êtes intéressé.e et souhaitez plus d'information, merci de nous contacter en remplissant **un questionnaire de contact** ([Cliquez ici](#))
 2. Visitez notre [liste de questions fréquentes \(F.A.Q\)](#) pour mieux connaître notre association et les démarches que nous proposons
-